

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 62 (1964)

Heft: 8

Artikel: Les améliorations foncières et la politique agraire

Autor: Jaunin, Alfred

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-219218>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les améliorations foncières et la politique agraire

Par M. Alfred Jaunin, Conseiller national, Président de la Société vaudoise des améliorations foncières

Résumé

Les grandes entreprises d'améliorations foncières en Suisse datent du début du siècle. Ils rencontrèrent de nombreuses difficultés. Les premiers travaux furent les assainissements des plaines, puis les remaniements parcellaires.

Aujourd'hui les travaux qui ont été ou sont entrepris permettent à l'agriculteur de s'organiser pour assurer une utilisation plus favorable des surfaces disponibles.

Un important problème est celui de l'amélioration des bâtiments d'exploitation et d'habitation.

Les améliorations foncières sont l'un des moyens efficaces pour augmenter le rendement du sol et en faciliter l'exploitation.

Il faut rendre hommage aux pouvoirs publics qui ont accéléré et facilité la réalisation de ces nombreux travaux.

Zusammenfassung

Die ersten größeren Bodenverbesserungen in der Schweiz gehen auf den Beginn dieses Jahrhunderts zurück. Ihre Durchführung stieß damals auf zahlreiche Schwierigkeiten. Im Vordergrund stand zuerst die Entwässerung der Talböden, später gewannen die Güterzusammenlegungen an Bedeutung.

Heute fällt den meisten der noch in Aussicht zu nehmenden Meliorationen die Aufgabe zu, die Landwirte in die Lage zu versetzen, den verfügbaren Boden vorteilhafter zu bewirtschaften.

Als vordringliche Maßnahme ist auch die Verbesserung der landwirtschaftlichen Wirtschafts- und Wohngebäude zu betrachten.

Die Bodenverbesserungen sind eine der wirksamsten Möglichkeiten, den Ertrag des Bodens zu steigern und seine Bewirtschaftung zu erleichtern.

Die Mitwirkung der Behörden, welche das Zustandekommen und die beschleunigte Ausführung zahlreicher Unternehmen ermöglicht haben, sei auch an dieser Stelle lobend hervorgehoben.

Les premières entreprises d'améliorations foncières collectives d'une certaine importance datent du début du siècle. Ils ont trouvé une forte résistance autant chez le paysan que chez les juristes qui y voyaient une atteinte intolérable à la propriété privée.

Les plus anciens grands travaux dans le canton de Vaud furent les assainissements des vallées: Orbe, Broye, Rhône, avec approfondissement de rivières et construction de canaux latéraux. Ces travaux de base trouvent leur aboutissement actuel par la correction des eaux du Jura. Où sont les temps, pas très lointains, où dans des terrains morcelés à l'excès, chacun creusait son petit drainage de 50 à 60 cm de profondeur et posait des tuyaux de 5 à 6 cm de diamètre et déversait son eau sur le champ du voisin? L'esprit collectif a fait du progrès.

Les premiers drainages systématiques suivirent la Première Guerre, exécutés à la main et coûtant cher, mais ils ont fait leur preuve, puisque aujourd’hui encore ils fonctionnent parfaitement, peut-être à cause de leur profondeur d’environ 1,50 m, quelquefois jugée excessive, mais les mettant à l’abri de toute infiltration de racines.

Les premiers regroupements datent de 25 ans environ. Ils ont été faits dans un climat d’opinion très difficile; résultat: trop de parcelles disséminées avec un important circuit de chemins.

Ces premières améliorations foncières étaient révolutionnaires pour l’époque, c’étaient des tests qui ont été à la base d’expériences fructueuses. Les communes qui ont eu le bonheur d’avoir des dirigeants d’avant-garde pour entreprendre ces travaux sur l’initiative de bureaux cantonaux aux idées avancées ont fait un pas économique et social considérable, la cause était gagnée pour elles et pour les autres.

Aujourd’hui les programmes d’exécution des améliorations foncières sont très variables d’un canton à l’autre, ceci est malheureux pour les retardataires; le coût des travaux a considérablement augmenté et les techniciens se font rares, étant donné le volume de travail qui les attend dans d’autres secteurs.

Les améliorations foncières ont élargi leur champ d’activité d’une façon heureuse en englobant également les secteurs forestiers, rendant ainsi leur exploitation plus accessible et plus rationnelle. Dans le vignoble, le génie rural a pu résoudre, en même temps, les problèmes de dévestitures, d’évacuation des eaux et la récupération des terres arables.

Les travaux en montagne sont de conditions différentes suivant qu’il s’agit du Jura ou des Alpes, d’un canton ou d’un autre. Pour le Jura vaudois qui possède un réseau important de dévestitures, l’amenée d’eau potable et la réfection des chalets d’alpage sont des problèmes prédominants. Alors que dans les Alpes, les dévestitures, le regroupement des terres et des bâtiments, la réfection des habitations et des ruraux sont à l’ordre du jour.

Nous sommes conscients que le programme des travaux d’améliorations en montagne devrait être augmenté; on se heurte aux possibilités financières limitées et au coût très élevé des travaux; l’éparpillement considérable des bâtiments est également un sujet de difficulté. Les services publics devraient établir un programme d’ensemble permettant, parallèlement, l’essor de l’agriculture et une forte extension du tourisme. Car nous sommes convaincus que l’un ne va pas sans l’autre si l’on veut sauver ce qui reste des paysans de montagne si nécessaires à l’équilibre du pays.

Dans l’ensemble, les travaux réalisés ont permis une amélioration considérable des moyens d’exploitation, ils ont facilité l’emploi généralisé des machines, et, quoiqu’on l’ait déploré sur le moment, accéléré la réforme de structure si à la mode aujourd’hui, en éliminant des exploitations peu rentables. Il y a lieu de remarquer dans les régions remaniées depuis un certain temps que la production a considérablement augmenté et, par-là, le revenu de l’agriculteur, rendant ainsi du courage à bon nombre d’exploitants.

Le Conseil fédéral, dans son 2^e rapport du 29 décembre 1959, prévoyait déjà une prochaine étape intéressant l'amélioration des bâtiments d'exploitation et d'habitation. Ce problème est devenu aigu avec la hausse excessive de la construction qui ne permet plus à de nombreux paysans de réparer ou d agrandir leurs bâtiments. Les agriculteurs qui sont, malheureusement, victimes d'incendies se demandent, avec angoisse, comment reconstruire avec les sommes mises à leur disposition par les établissements d'assurance. Ce sont à nouveau des dettes exagérées en perspective. A cet effet, la législation ou les pouvoirs publics devraient se montrer plus large dans l'octroi de crédits en faveur de la colonisation intérieure; il paraît exagéré de la conditionner à un éloignement démesuré du centre communal. Il est vrai que les prêts d'investissement peuvent être demandés, selon les cas, pour la construction et la réfection de bâtiments. Mais les demandes sont telles qu'il faudra songer à mettre de nouveaux crédits à disposition.

Les améliorations foncières restent un des moyens les plus efficaces et les plus réalistes pour améliorer le revenu, le travail et la vie du paysan. Il est heureux de constater que la Confédération, les Cantons et l'opinion publique en général ont compris l'importance de ces mesures. Sans l'apport financier considérable des pouvoirs publics, de tels travaux ne seraient jamais réalisés, nous devons en être reconnaissants.

La mensuration cadastrale qui suit toute opération de remaniement est en retard ensuite du manque de personnel. Consciente de ce fait, la Confédération vient de revoir ses taux de subvention d'une façon plus large.

Les travaux d'améliorations foncières ont transformé l'aspect général du pays. Plus ou presque plus de haies, disparition des arbres de plein champ; il n'y a plus de transition entre le paysage de culture, propre, net, un peu vide et la forêt. On peut le regretter, les poètes n'y trouvent plus leur compte, c'est ce qui faisait dire à un médecin de campagne, peintre paysagiste à ses heures, que les géomètres étaient les ennemis des paysans puisqu'ils n'avaient plus l'occasion de se rencontrer en allant d'un coin du territoire à l'autre. Ils devenaient tristes et moroses, seuls sur leur gros morceau de terre. Cela est peut-être partiellement vrai, mais on lutte inutilement contre le courant du progrès, le fleuve ne remonte pas à sa source; au reste, le paysan, lorsqu'il se déplace ne pourrait plus s'arrêter pour causer le long des haies s'il y en avait, car il roule comme tout le monde.

Du reste, l'Etat de Vaud a tiré un enseignement des expériences faites et a planté des rideaux-abris dans la plaine, afin d'éviter l'érosion et les gels printaniers.

Les améliorations foncières font partie d'un plan d'ensemble avec les prêts d'investissement, conseils d'exploitation, formation professionnelle, etc. Ces différents éléments ne doivent pas travailler pour eux-mêmes, mais chercher à se compléter mutuellement afin d'atteindre le but commun, qui est le maintien d'une paysannerie forte et saine.

La population paysanne baisse régulièrement. Bon nombre de villages comptent des maisons vides, la population, malheureusement, vieil-

lit, le nombre des foyers diminue et pourtant la production augmente, en général, régulièrement.

Si ce phénomène est dû en partie aux progrès de la technique, à l'emploi intensif des engrais, à la lutte antiparasitaire, il est dû, surtout, aux améliorations foncières: drainage, arrachage de haies, élimination de fossés et, pour une grosse part, au regroupement des terres.

Les améliorations foncières ne peuvent résoudre tous les problèmes de l'agriculteur. Cependant, elles ont été révolutionnaires et il fallut beaucoup de courage et de foi aux pionniers de la première heure pour créer, convaincre et entreprendre. Rendons-leur hommage et adressons également notre gratitude aux pouvoirs publics qui non seulement ont accordé de nombreux crédits, mais se sont équipés pour conseiller et contrôler.

Die Entwicklung der gesetzlichen Grundlagen des Bundes auf dem Gebiet der Bodenverbesserungen

Von Dr. H. Lüthy, Sektionschef beim Eidgenössischen Meliorationsamt

Zusammenfassung

Der Aufsatz schildert in chronologischer Anordnung den bisherigen Werdegang der gesetzlichen Grundlagen, mit den in Bundes- oder Bundesratsbeschlüssen sowie einigen wesentlichen, in Kreisschreiben des für die Bodenverbesserungen zuständigen Eidgenössischen Volkswirtschaftsdepartementes enthaltenen Verfügungen, auf welchen sich die schweizerische Meliorationstätigkeit seit dem Jahre 1884 aufgebaut hat.

Es war dabei ausgeschlossen, auch noch die entsprechenden kantonalen Bestimmungen, welche zum Teil auf den Anfang des 19. Jahrhunderts zurückreichen, miteinzubeziehen. Ebensowenig genügte der vorgesehene Umfang dieses Beitrags, um zu den einzelnen Gesetzesartikeln oder Weisungen der Bundesbehörden kritisch Stellung zu nehmen. Aus den sich manchmal in kurzen Abständen folgenden Verfügungen ergibt sich ja, daß diese immer wieder an die sich ständig weiterentwickelnden Aufgaben angepaßt worden sind.

Die Unterstützung der Bodenverbesserungen durch den Bund geht zurück auf den Bundesbeschluß vom 27. Juni 1884 betreffend die Förderung der Landwirtschaft. Vorausgegangen war eine Untersuchung solcher Beihilfen in den Nachbarstaaten. In dem vom damaligen ETH-Professor Dr. Krämer eingeholten Bericht – für Deutschland betrafen die Untersuchungen die Einzelländer Preußen, Sachsen, Baden, Württemberg und Bayern – wird hervorgehoben, daß in allen diesen Ländern eine zentralisierte Verwaltung bestehe. Alles, was dort von Staates wegen vorgekehrt werde, gehe von einer einzigen Stelle aus. Im Gegensatz dazu seien die schweizerischen Kantone in bezug auf die landwirtschaftliche Gesetzgebung vollständig souverän, dem Bunde stehe mit Ausnahme einiger Bestimmungen über die Wasserbau- und Forstpolizei im Hochgebirge, die Ausübung der Jagd und die Bekämpfung von Viehseuchen keine ver-